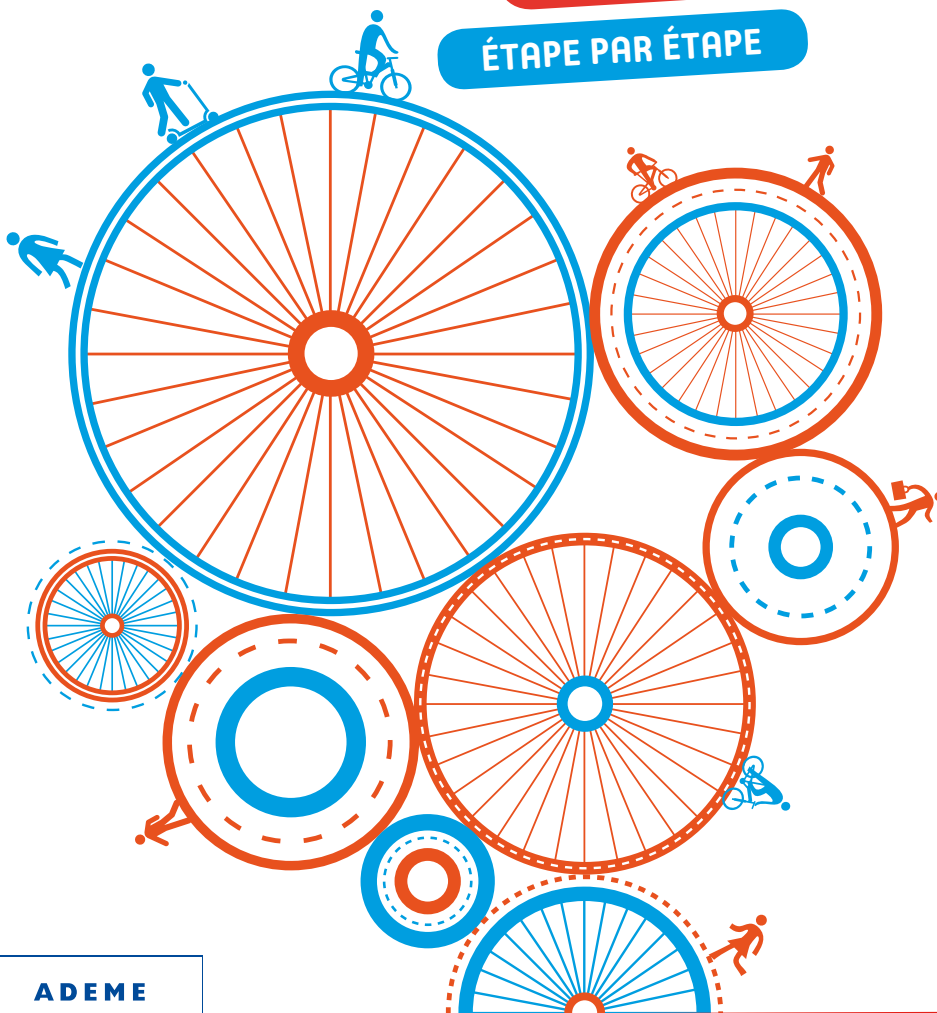


DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS

SUR LES TERRITOIRES

ÉTAPE PAR ÉTAPE



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

SENSIBILISATION DES ACTEURS



AVANT-PROPOS

En matière de transport de personnes et de marchandises, les actions de l'ADEME ont pour principe général de sensibiliser le grand public, les acteurs publics et les entreprises à utiliser davantage les modes de transport ayant la meilleure efficacité environnementale.

Outre sa participation à l'élaboration des réglementations, l'ADEME mène de nombreuses actions en matière de transport, afin de :

- soutenir le développement des véhicules moins consommateurs et moins polluants,
- contribuer à une organisation durable des systèmes de transport,
- modifier les comportements : renforcer l'usage des services à la mobilité, le recours aux modes actifs, aux transports collectifs et aux véhicules propres.

Le développement des modes actifs permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES. Il engendre également une amélioration du cadre de vie via un apaisement des zones urbanisées (diminution du trafic automobile, de la congestion et du bruit) et répond à des besoins en termes de santé publique (confort, activité physique et réduction des polluants locaux) et d'amélioration de la sécurité routière. Au-delà de ces avantages certains, la marche et le vélo (modes principaux) comportent un bilan coût-avantage favorable pour les décideurs publics.



Cette plaquette de sensibilisation fait partie d'un kit d'outils destinés aux collectivités souhaitant engager une politique de développement des modes actifs sur leur territoire :

- L'intégralité du cahier ressources est disponible sur www.paysdelaloire.ademe.fr (rubrique Transports) ou sur demande auprès de la Direction régionale de l'ADEME Pays de la Loire (ademe.paysdelaloire@ademe.fr).
- Vous pouvez également emprunter une exposition de 5 panneaux explicatifs auprès de notre centre de gestion documentaire, Ecopôle : 02 40 48 54 54 / doc.ademe@ecopole.com

1

COMPRENDRE

les enjeux pour prendre une longueur d'avance

► LES MODES ACTIFS, UNE PLACE A PRENDRE !

Les modes actifs désignent les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, comme la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc.

Longtemps délaissés à l'ère du tout-automobile, ils retrouvent aujourd'hui une place centrale pour effectuer des trajets de courte distance ou dans le cadre d'une mobilité intermodale. Revisités et modernisés, ils s'articulent avec une offre de transports collectifs élargie et s'intègrent dans de nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage, autopartage, vélo en libre-service, etc.).

LES ENJEUX

- redonner une place aux modes actifs dans l'espace public
- proposer des alternatives à la voiture
- trouver des solutions pour maîtriser la congestion automobile, la pollution atmosphérique et l'engorgement des transports publics
- répondre aux engagements pris en matière de développement durable, de transition énergétique et de santé publique

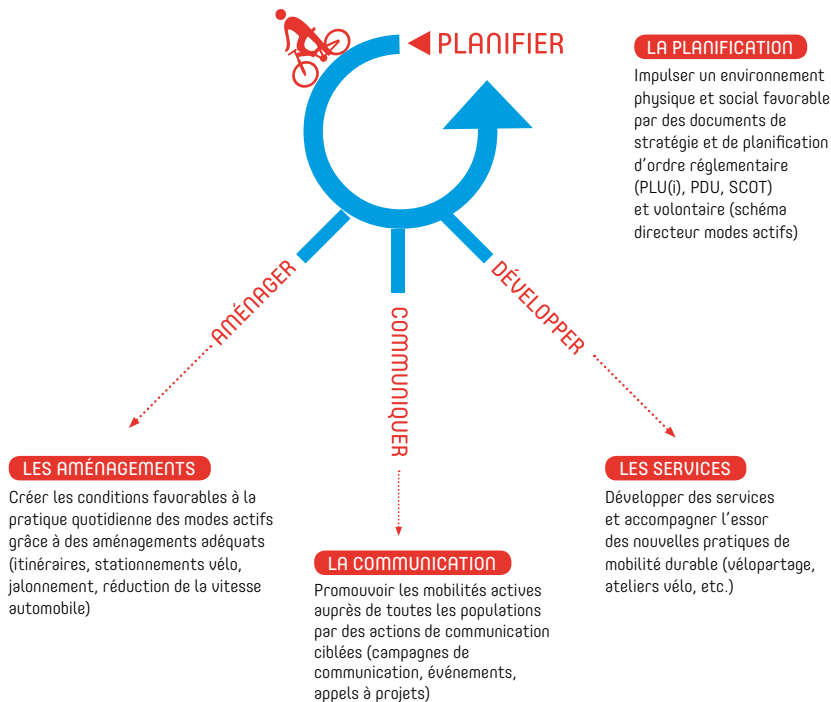
LES BÉNÉFICES DIRECTS POUR LES USAGERS

- pratique d'une activité physique régulière
- diminution de la facture déplacements

LES BÉNÉFICES INDIRECTS POUR LA COLLECTIVITÉ

- amélioration du cadre de vie et de la cohésion sociale
- développement touristique et économique
- renforcement de l'accessibilité aux équipements du territoire

► LES LEVIERS D'ACTION



2

PLANIFIER

pour (re)donner une place aux modes actifs

«Planifier
pour prendre
un bon
départ...»



► LES OUTILS DE PLANIFICATION

Les démarches de planification urbaine sont un levier majeur pour rationaliser les déplacements en faveur d'une mobilité moins énergivore et moins émettrice de gaz à effet de serre. Le schéma directeur modes actifs est un outil de programmation et de planification qui définit une politique d'aménagement et un programme d'investissements dans un plan pluriannuel. L'inscrire dans des documents opposables réglementaires (PLU, par exemple) permet d'assurer la pérennité de la démarche. Au-delà de l'étude stricte d'un réseau cyclable ou piéton, il est recommandé d'aborder des thèmes tels que le stationnement, le jalonnement, l'intermodalité, les services, la communication...

► L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR MODES ACTIFS

Réalisé en interne ou avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé, le schéma directeur modes actifs implique une diversité d'acteurs qui sont mobilisés lors de plusieurs étapes successives :

1/ PHASE D'ANALYSE

1.1 Identifier les pratiques des usagers / non usagers

1.2 Connaître les aménagements cyclables et piétonniers existants

1.3 Connaître les pôles à desservir et / ou générateurs de trafic (prendre en considération les projets futurs)

2/

PHASE D'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR

2.1 Créer un maillage hiérarchisé du réseau cyclable/piéton

2.2 Intégrer la politique modes actifs dans une vision globale déplacements et urbanisme

2.3 Inventorier, hiérarchiser et programmer les actions concrètes dans un programme pluriannuel

3/

PHASE DE MISE EN ŒUVRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

3.1 Déterminer des indicateurs de suivi et évaluer sur un horizon de 5 à 10 ans

3

AMÉNAGER

pour faciliter la pratique des modes actifs

« A la reconquête de l'espace public »

▶ ITINÉRAIRES, JALONNEMENTS ET RÉDUCTION DE LA VITESSE

Le développement des modes actifs implique des infrastructures cyclables et piétonnes sécurisées et efficaces, juste compromis entre éloignement de la circulation automobile et partage de la voirie.

L'insécurité ressentie est le principal frein à un usage régulier du vélo. L'objectif est d'encourager la pratique grâce à une boîte à outils techniques et réglementaires élargie qui participe à la fois à une réduction de la vitesse automobile et à un meilleur partage de l'espace public.



3 leitmotivs à avoir à l'esprit

LA SÉCURITÉ DES AMÉNAGEMENTS

LA PRATICITÉ D'USAGE

(relief et lisibilité de l'itinéraire)

L'EFFICACITÉ DU PARCOURS

(distance/temps)



« Circuler à vélo c'est bien, pouvoir stationner aux deux bouts, c'est encore mieux ! »

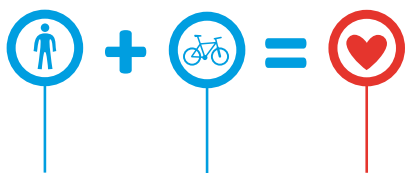
▶ LE STATIONNEMENT

Les besoins des piétons et des cyclistes sont comparables, mais à la différence des piétons, les cyclistes doivent garer leur vélo en toute sécurité à leur point d'arrivée. Il existe une variété de dispositifs de stationnement (arceaux, box à vélo, abris et parkings sécurisés) à adapter aux différents motifs de déplacements et dimensionnés en fonction des besoins.

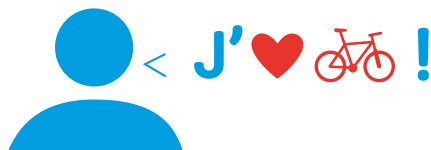
Implantés à proximité de pôles générateurs de déplacements, il est nécessaire de les faire connaître auprès des usagers et d'en assurer la visibilité et le bon entretien sur l'espace public.

4 COMMUNIQUER

pour aider les usagers à franchir le pas



« Faites le choix d'une communication originale et ludique pour marquer les esprits ! »

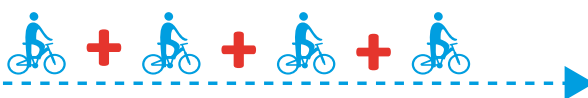


« Vivre collectivement le changement »

► BOUSCULER LES HABITUDES ET CHANGER LE REGARD

Susciter de nouvelles pratiques de mobilité suppose de lever des freins ou des barrières psychologiques et de bousculer des préjugés et des habitudes. Il s'agit de dépasser la simple logique informative, afin de rendre les modes actifs plus attractifs et séduisants et d'investir tous les champs d'intervention d'une communication institutionnelle et événementielle.

Plus le message sera entendu et visible, plus un usager potentiel y portera de l'intérêt et pourra se projeter dans ces nouvelles pratiques.



► PDE, ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Les opérations PDE (Plan de Déplacements Entreprise) et d'écomobilité scolaire (du type vélobus et pédibus) représentent de bonnes occasions pour inciter à la pratique des modes actifs :

- Mesures incitatives sur l'offre de mobilité
- Soutien technique et/ou financier sur certains investissements
- Animation de réseaux
- Coordination d'évènements, challenge inter-entreprises...

Le tissu associatif existant est un partenaire pour dynamiser ces démarches volontaristes et élargir la palette d'offres de mobilité sur le territoire.

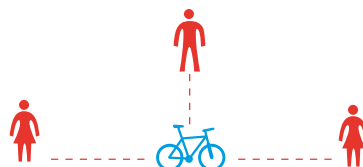
5

DÉVELOPPER DES SERVICES pour passer à la vitesse supérieure

► LE VÉLOPARTAGE

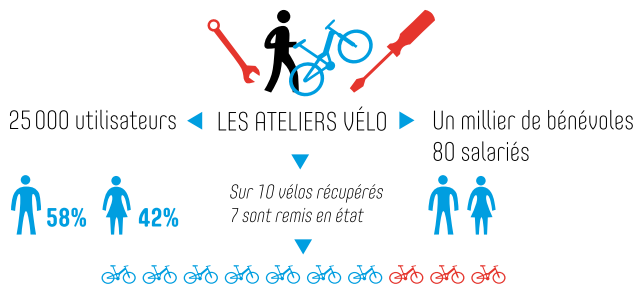
L'utilisation d'un même vélo par plusieurs personnes participe au report modal sur les déplacements courts et à la réussite de l'intermodalité sur les territoires. En complément des offres privées existantes, les collectivités peuvent mettre en place différents dispositifs de location de vélo (location courte ou longue durée, libre-service...). L'offre, le type de vélos (standard, assistance électrique, cargo, pliant), le dimensionnement de la flotte et son implantation devront être mûrement réfléchis pour être en adéquation avec les besoins de déplacements et les

« Un vélo quand je veux si je veux ! »



► DES ATELIERS VÉLO POUR GAGNER EN VÉLONOMIE

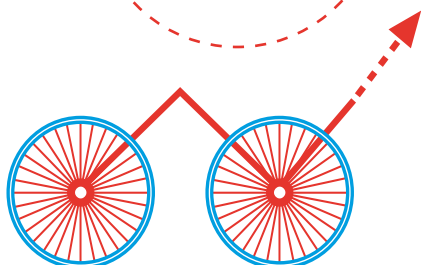
Le développement de services liés à la maîtrise de la pratique du vélo est indispensable. Dans ce domaine, les associations, appuyées par les collectivités, jouent un rôle essentiel pour permettre aux cyclistes de gagner en « vélonomie ». L'animation de vélo-écoles et d'ateliers vélos solidaires et participatifs sont une source de création d'emploi, de lien social et de convivialité.



► UNE ÉCONOMIE EN MARCHÉ

Le vélo est un secteur en plein essor qui génère chaque année en France 4,5 milliards d'euros et représente 35 000 emplois. Le marché du cycle est aussi en forte progression. En 2014, 3 millions de vélos ont été vendus. Les ventes de vélos à assistance électrique (VAE) enregistrent une croissance importante avec + 37 % entre 2013 et 2014 (77 500 unités vendues). Plusieurs secteurs sont concernés par cet essor : l'entrepreneuriat local à vélo, l'industrie et l'innovation, le développement de services et le tourisme.

« le vélo, un secteur en plein essor ! »



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Publication : ADEME Pays de la Loire
Rédaction : Stéphanie Le Dantec - Écologie Urbaine et Communication
Création graphique et mise en page :
L'ATELIER DE L'ESTUAIRE - *graphisme et illustration*
Impression : imprimerie Parenthèses
Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales
Mai 2015



ADEME Direction Régionale des Pays de la Loire
5 bd Vincent Gâche - BP 90302 - 44203 Nantes Cedex 2
Tél. 02 40 35 68 00 - Fax 02 40 35 27 21
ademe.paysdelaloire@ademe.fr - www.ademe.fr/paysdelaloire

www.ademe.fr